



**DECISION relative au régisseur
de recettes – Régie « RECETTES EHESP »**

LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SANTÉ PUBLIQUE

Vu, l'ordonnance n°2022-408 du 23 mars 2022 relative au régime de responsabilité financière des gestionnaires publics,

Vu, le décret n°2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole Nationale des Hautes Etudes en Santé Publique,

Vu, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la gestion budgétaire et la comptabilité publique, notamment les articles 22 et 22-1,

Vu, le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

Vu, l'arrêté du 3 décembre 2019 relatif aux conditions dans lesquelles les directeurs d'établissements publics nationaux peuvent instituer des régies d'avances et des régies de recettes,

Vu, le décret du 14 octobre 2022 nommant Madame Isabelle RICHARD directrice de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique,

Vu, la décision n°23/2022/Direction/SG/DAF du 20 avril 2022 portant institution de la régie de recettes auprès de l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique, Régie « RECETTES EHESP »,

Vu, la décision n° 24/2022/Direction/SG/DAF du 21 avril 2022 portant nomination du régisseur de la régie de recettes « RECETTES EHESP »,

DECIDE

Article 1 : Il est mis fin aux fonctions de Madame Pascale MAIGNAN en qualité de régisseur de recettes.

Article 2 : La présente décision prend effet le 31 mai 2023.

Rennes, le 24 mai 2023

La Directrice de l'EHESP

Isabelle RICHARD

Vu pour acceptation
Le régisseur

Pascale MAIGNAN

Vu pour agrément
L'Agent comptable

E.DOUSSOT-ECUER